LA VIE EN VOSGES
le Département

PROJET

SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

2023-2027

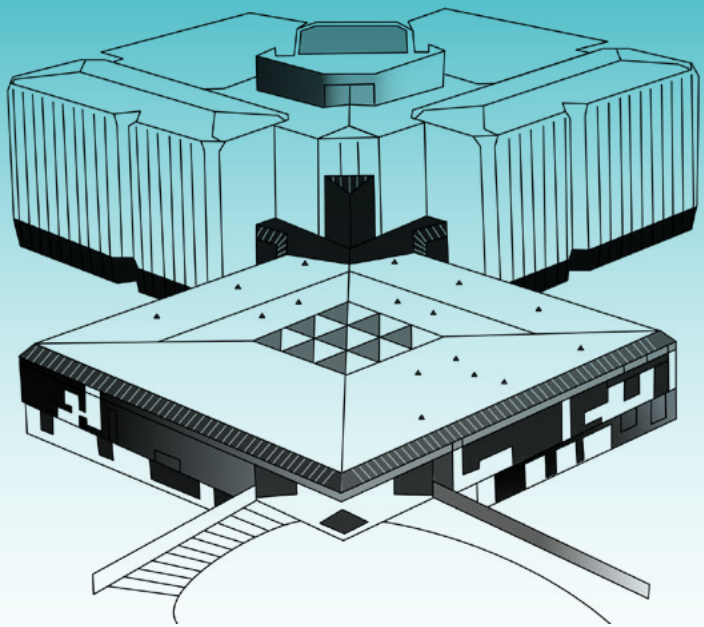

Les Archives départementales des Vosges ont été créées, comme toutes les archives départementales, à la Révolution, par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796). La mission première des Archives départementales est de collecter, classer, conserver et communiquer les archives publiques produites par les administrations installées dans le département (Conseil départemental, Préfecture, services déconcentrés de l'Etat, notaires, associations assurant une mission de service public, hôpitaux, communes de moins de 2000 habitants) ; les Archives accueillent également des archives privées (archives de particuliers, de familles, d'entreprises, de syndicats, d'associations) intéressant l'histoire des Vosges.

Depuis la décentralisation de 1982-1986, les Archives sont un établissement culturel géré par les Départements, mais la direction est toujours assurée par un conservateur du patrimoine dépendant du ministère de la Culture afin d'assurer, au nom du préfet, les missions régaliennes de contrôle scientifique et technique. À cette diversité de rattachement hiérarchique répond une diversité de missions, à la fois réglementaires sur la gestion des archives publiques, et touchant à la valorisation culturelle et pédagogique vis-à-vis de tous les publics, sur l'ensemble du territoire afin de contribuer au développement de la citoyenneté et de répondre à l'intérêt pour l'histoire des vosgiens.

Chiffres clés du service (année 2023)

23 agents.

30 kilomètres linéaires de documents conservés (date du plus ancien : 985).

560 lecteurs en salle de lecture

plus de 4400 personnes (adultes et enfants) sensibilisées aux archives par des actions culturelles et pédagogiques.

plus de 200 000 connexions sur le site internet.

Axe 1 : une collecte proactive

- Reprendre la collecte réglementaire des archives publiques (archives des communes et des notaires).
- Poursuivre la formation des services versants pour garantir la qualité de rédaction des bordereaux de versement.
- Élaborer un vademecum de la collecte.
- Poursuivre l'enrichissement des fonds privés pour documenter l'histoire locale en formalisant la procédure d'entrée des documents (liste des documents proposés en annexe du contrat de remise).
- Poursuivre un archivage électronique engagé.

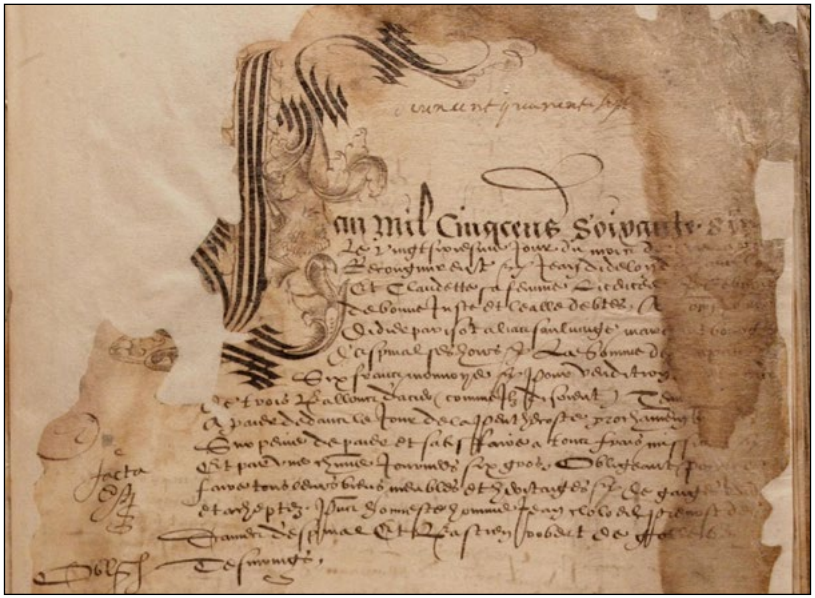

Registre de minutes de maître Rebouchier, 1560.
Arch. dép. Vosges, 5 E 1/48.

Axe 2 : un classement dynamisé et pertinent

- Prioriser, en fonction des demandes et des projets, le classement des fonds d'archives publiques et privées pour faciliter leur appropriation par les Vosgiens.
- Intensifier la rétroconversion des instruments de recherches pour accroitre les outils disponibles en ligne.
- Renforcer la complémentarité de la bibliothèque avec les fonds d'archives.

Panorama de Neufchâteau, Neurdein & Cie (Paris), entre 1900 et 1920.
Arch. dép. Vosges, 166 Fi 128/935

Axe 3 : une conservation optimisée et sécurisée des fonds

- Poursuivre les actions de conservation préventive et curative menées par l'atelier de reliure/restauration.
- Définir une politique de numérisation en intégrant les attentes du public (ressources généalogiques).
- Mettre à jour le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels pour assurer une gestion efficace en cas de sinistre.

Lotharingiae ducatus pars Septemtrionalis. Arch. dép. Vosges, 2 Fi 3252

Axe 4 : une communication gage de restitution aux citoyens

- Prévoir la rénovation des espaces du public (en lien avec la Direction des Routes et du Patrimoine).
- Accroitre les ressources de la salle de lecture virtuelle.
- Permettre une optimisation des recherches en salle et à distance.
- Développer les partenariats scientifiques, culturels et artistiques.
- Aller à la rencontre des Vosgiens sur le territoire par une offre variée et des propositions adaptées pour le jeune public en lien avec l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).
- Gagner de nouveaux publics grâce à une communication médiatique et numérique affirmée.

Salle de lecture / Cliché : CD88

LA VIE EN VOSGES
le Département

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

4 Avenue Pierre Blanck,
88000 Épinal

Tél : +33 (0)3 29 81 80 70

Courriel : vosges-archives@vosges.fr

https://archives.vosges.fr/
https://archivesconnect.vosges.fr/

Archives88
archivesvosges

Salle de lecture ouverte du lundi au mercredi, de 8h30 à 17h.

L'accès aux archives est libre et gratuit pour toute personne, quelle que soit sa nationalité, sous réserve de présentation d'une pièce d'identité avec photographie. Une carte de lecteur annuelle est délivrée après inscription à l'accueil.